



Ville de Bazas

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 25  
Procurations : ..... 2  
Suffrages exprimés : ..... 27  
Votes Pour : ..... 27  
Votes contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),  
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

**N° DE\_2021\_018**

**OBJET : TAPIS D'AUBUSSON – DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C.**

Madame Marie-Bernadette DULAU informe l'assemblée que les Ateliers de restauration d'Aubusson ont remis le constat d'état des tapis de facture d'Aubusson du XIX° siècle, appartenant au mobilier de la Cathédrale (inscrit au titre des monuments historiques le 3 juillet 2007) dont la Ville de Bazas est propriétaire.

Ce constat établi en 1993 préconise des travaux de restauration

- d'une part, sur le tapis d'Aubusson de dimensions 2.60mx 12 m,
- et d'autre part, sur le tapis rectangulaire dont les dimensions sont de 4.00 m x 5.80 m soit 23.20 m<sup>2</sup> environ, la partie à restaurer serait réduite à 3.42m x 4.54m soit 15,52 m<sup>2</sup>.

Afin de mener à bien ces travaux de restauration, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le financement de la DRAC et le lancement de la souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement global serait le suivant :

**Estimation des travaux de restauration :**

- Tapis 1 (2.60m x 12m) .....	35 100 € HT
- Tapis 2 (4 m x 5.80 m) .....	16 500 € HT
- TOTAL.....	51 600 € HT

Plan de Financement	
Tapis 1	Tapis 2
<b>51 600,00 €</b>	
<b>35 100,00 €</b>	<b>16 500,00 €</b>
DRAC Nouvelle Aquitaine 30% : <b>10 530 €</b>	DRAC Nouvelle Aquitaine 30% : <b>4 950€</b>
Souscription Fondation du Patrimoine : en attente	CLUB DE MECENAT : <b>10 000 €</b>
Restant à charge de la Ville (+ ou -) <b>9 570€</b>	Restant à charge de la Ville : <b>1 550€</b>

La commune préfinancera la TVA.

Madame Marie-Bernadette DULAU propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Vu, le code général des collectivités territoriales
- Considérant que les tapis de Facture d'Aubusson du XIX° siècle appartiennent au mobilier de la Cathédrale, édifice majeur classé monument historique inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO placé sur un chemin de St Jacques de Compostelle ;
- Vu le constat d'état de ces tapis établi par la Manufacture royale St Jean-d'Aubusson ;

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** une aide de l'ETAT - DRAC au taux de 30 % d'un montant de 15 480 € pour la restauration des deux tapis d'Aubusson.

**AUTORISE** la souscription à la FONDATION DU PATRIMOINE.

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par la subvention et à préfinancer la TVA.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tous actes en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

